

DEC142952DRH

**Décision portant nomination de M. Pascal LOISEL aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Pascal LOISEL, ingénieur de recherche hors classe, responsable du service Systèmes et Traitement de l'Information à la Direction des ressources humaines, est reconduit dans ses fonctions de chargé de mission à temps partiel auprès du président, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet la direction de la maîtrise d'ouvrage du système décisionnel ZENTO de l'établissement.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pascal LOISEL demeure affecté à la Direction des ressources humaines du CNRS, 3 rue Michel-Ange 75016 PARIS.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, M. Pascal LOISEL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2015

Alain Fuchs